



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

# PROGRAMME GOUVERNEMENTAL





Introduction	<b>05</b>
Vision stratégique	<b>06</b>
Préserver la cohésion sociale et le bien-être de la population	<b>10</b>
Miser sur la qualité de la formation	<b>12</b>
Améliorer la compétitivité de l'économie valaisanne	<b>14</b>
Les objectifs du Gouvernement	<b>16</b>
Optimiser la capacité d'action des institutions	<b>18</b>
Positionner le canton du Valais sur la scène fédérale et intercantonale	<b>20</b>
Anticiper les changements démographiques	<b>22</b>
Prévenir les risques et assurer la sécurité	<b>24</b>
Développer harmonieusement le territoire	<b>26</b>
Améliorer la mobilité	<b>28</b>
Garantir l'équilibre des finances cantonales	<b>30</b>

**Développer  
le potentiel du Valais  
en misant sur  
ses atouts**

# INTRODUCTION

Le Conseil d'Etat se dote d'un programme gouvernemental pour donner un cap à la conduite stratégique à moyen et long terme de l'Etat et de son administration. Ce document est basé sur une analyse approfondie des forces et faiblesses actuelles du canton ainsi que des défis à relever. Il contient les lignes directrices pour l'élaboration des prochaines planifications intégrées pluriannuelles et des prochains budgets.

Avec son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat entend *développer le potentiel du Valais en misant sur ses atouts*. Il s'engage pour un Valais proactif face aux évolutions de la société, qui croit en la formation, qui sait défendre ses intérêts, ose l'innovation et qui reste privilégié pour sa qualité de vie. Il s'engage pour offrir à sa population les conditions nécessaires à son épanouissement et à son bien-être. Il entend contribuer au renforcement de la cohésion entre les régions, entre les générations et entre les différentes composantes culturelles et sociales de sa population.

Les principaux axes du programme gouvernemental feront l'objet d'un chapitre à part entière de la planification intégrée pluriannuelle. Le Parlement pourra émettre dans ce cadre un avis sur ces orientations politiques. Le Grand Conseil aura par ailleurs l'occasion de se prononcer sur la réalisation des principaux projets et mesures qui découlent du programme gouvernemental lors de l'examen des mandats de prestations politiques (budgets annuels) et des modifications législatives qui lui sont soumises pour approbation.



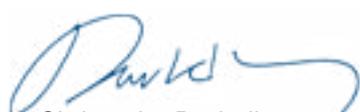
Jacques Melly



Esther Waeber-Kalbermatten



Roberto Schmidt



Christophe Darbellay



Frédéric Favre



# VISION STRATÉGIQUE

## DÉVELOPPER LE POTENTIEL DU VALAIS EN MISANT SUR SES ATOUTS

### DE BONNES CARTES EN MAIN

Le canton du Valais peut compter sur une **population en pleine croissance**. La progression démographique au niveau cantonal est supérieure à la moyenne nationale. Elle le restera à l'horizon 2025 d'après les scénarios élaborés par l'Office fédéral de la statistique<sup>1</sup>. Autre signal positif, la population âgée de moins de vingt ans continuera à augmenter en Valais dans des proportions similaires à la moyenne suisse.

La **qualité de vie** que procure le canton constitue également une de ses forces. Ses **richesses naturelles**, ses paysages et sa biodiversité offrent un cadre de vie d'exception, avec une qualité de l'air et de l'eau supérieure à la moyenne. Le **niveau de sécurité** est très bon, le taux d'infractions restant largement inférieur à la moyenne suisse.

Le nombre de personnes en situation de rupture sociale est relativement faible en comparaison intercantonale. Avec un « **indice d'individualisation** » très faible en comparaison intercantonale, le **sentiment d'appartenance** à une société basée sur des valeurs partagées reste fort, tout comme la **solidarité intergénérationnelle**.

La **qualité de la formation** dispensée en Valais est reconnue comme l'un des points forts du canton. Le niveau scolaire des élèves valaisans est régulièrement classé parmi les meilleurs en comparaison intercantonale.

Le **secteur industriel** est particulièrement développé, notamment dans des domaines à forte valeur ajoutée (chimie, pharma, métallurgie). Le Valais démontre de plus un certain dynamisme en matière de **création d'entreprises et d'emplois**. Fortement identifiés, les **produits du terroir valaisan** se caractérisent par une excellente valeur ajoutée.

La **situation financière** des collectivités publiques valaisannes est saine et la gestion rigoureuse, malgré des revenus nettement inférieurs à la moyenne. Les coûts, notamment de la santé, restent inférieurs à la moyenne malgré leur augmentation constante.

### DES DÉFIS DE TAILLE POUR DEMAIN

Parmi les nombreux défis qui l'attendent, le canton devra faire face à l'accentuation du **vieillessement de la population**, avec les besoins particuliers qui

**+12% +41'000 pers.**

Croissance de la population résidente permanente en Valais entre 2015 et 2025 (scénario moyen, CH=+10%)

**+9% +6'000 pers.**

Progression des 0-19 ans entre 2015 et 2025 en Valais (scénario moyen, CH=+9%)

**40.8%**

Taux d'infractions au code pénal pour 1'000 habitants en 2016 (CH=56.2‰)

**1.8%**

Pourcentage de bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidente en 2015 (CH=3.2%)

**11.1%**

Part du domaine chimie-pharma-métallurgie dans le PIB valaisan en 2015 (moyenne romande 6.4%)

**1'440**

Nouvelles entreprises créées en 2014

**17'000**

Emplois créés entre 2005 et 2014

**3<sup>e</sup>**

Rang du canton en matière de valeur ajoutée nette par hectare de surface agricole utile en 2014

**2<sup>e</sup>**

Rang du canton en matière de santé financière et de qualité de la gestion financière en 2016 (étude IDHEAP)

**+34% +22'000 pers.**

Progression des personnes âgées de 65 ans et plus entre 2015 et 2025 (scénario moyen, CH=+27%)

**+120%**  
Augmentation du nombre de ménages  
d'une personne entre 1970 et 2012

**33%**  
Part des recettes cantonales  
provenant de la Confédération

**8<sup>e</sup>**  
Rang du canton en pourcentage  
des recettes totales provenant  
de la Confédération

**25<sup>e</sup>**  
Rang du canton en matière  
de compétitivité (étude UBS 2016)

**1<sup>er</sup>**  
Rang du canton en matière de  
surfaces de zone à bâtir par habitant

**-20%**  
Réduction de la surface  
des glaciers depuis 1973

**16**  
Nombre de communes comptant  
plus de 5'000 habitants

**1<sup>er</sup>**  
Classement du Valais parmi  
les zones à risques sismiques

**34%**  
Part de la population vivant dans  
des zones inondables en 2013

**25<sup>e</sup>**  
Rang du canton en matière d'indice  
de ressources (RPT) en 2016

en découlent en termes d'infrastructures, de soins et de prestations sociales, ainsi qu'au **dépeuplement de certaines vallées latérales**, en particulier dans le Haut-Valais.

L'évolution de la société favorise l'émergence d'une population plus hétérogène, une pluralité de modes de vie et de valeurs, une individualisation croissante ainsi que la transformation des modèles familiaux. Les **changements socio-économiques** et les **progrès techniques** imposent une plus grande capacité d'adaptation ainsi que des **exigences croissantes en termes de formation**. Ils exercent une pression sur la cohésion sociale ainsi que sur l'égalité des chances et de la distribution des revenus.

Les intérêts du Valais, avec ses spécificités de canton périphérique et géographiquement éclaté, sont difficiles à faire entendre sur la scène nationale, alors même que la **politique fédérale et intercantonale** continue à exercer un impact majeur sur la plupart des domaines d'action publique au niveau cantonal.

La **compétitivité économique** du canton du Valais, de même que son **attractivité pour les entreprises**, figurent parmi les moins bonnes de Suisse, alors que la concurrence s'accroît au niveau national comme international. Le **tourisme** valaisan souffre d'un déficit de valeur ajoutée, de rentabilité et d'attractivité. Dans ce contexte, la **disruption technologique** actuelle, caractérisée en particulier par la numérisation de l'économie et de la société, représente à la fois des opportunités et des menaces.

L'**aménagement du territoire** ainsi que l'**environnement** se trouvent directement impactés par l'évolution des modes de vie, les changements climatiques, les exigences fédérales et le développement économique. Ces évolutions appellent des réponses et des réorientations. Il en va de même pour les **infrastructures** qui jouent un rôle majeur pour l'attrait du canton et la desserte de son territoire et qui doivent être adaptées aux besoins futurs. Les **institutions cantonales** doivent quant à elle également s'adapter pour répondre à l'évolution de la société.

En raison de sa topographie et de sa situation géographique, le Valais concentre de nombreux **risques naturels**. Ces dangers vont s'accroître avec les changements climatiques, notamment en ce qui concerne les risques d'éboulements et de crues. Le canton est également touché par la menace d'un tremblement de terre majeur.

Conséquence directe des enjeux présentés ci-dessus, les **dépenses du canton** vont augmenter au cours des prochaines années. La capacité d'action de l'Etat doit cependant être préservée à long terme, malgré un indice des ressources par habitant parmi les plus faibles de Suisse.

## UNE VISION STRATÉGIQUE COMMUNE

### Développer le potentiel du Valais en misant sur ses atouts

Les défis à relever nécessitent une stratégie globale qui dépasse le pilotage à court terme et le cadre d'une législature. Il s'agit d'anticiper les changements à venir, les besoins qui en découlent et les réponses à apporter. Il s'agit également de présenter les orientations de l'action de l'Etat de façon transparente aux citoyennes et citoyens.

Le Conseil d'Etat a pris la mesure des défis qui attendent le canton. Pour y répondre, il s'est doté d'un programme qui reflète une vision politique commune et doit servir de cadre de référence pour guider son action durant ces quatre prochaines années et pour esquisser une orientation stratégique pour les prochaines législatures.

Le Gouvernement s'engage pour un Valais proactif face aux évolutions de la société, un Valais qui reste privilégié pour sa qualité de vie, qui croit en la formation, qui sait défendre ses intérêts et ose l'innovation. Il s'engage pour offrir à sa population les conditions nécessaires à son épanouissement et à son bien-être. Il entend contribuer au renforcement de la cohésion entre les régions, entre les générations et entre les différentes composantes culturelles et sociales de sa population.

Pour réaliser cette vision stratégique et relever les défis de demain, **le Valais développe son potentiel en misant sur ses atouts**. Le Gouvernement agit en priorité sur les conditions-cadres en vue de valoriser les points forts de la société et de l'économie valaisanne. Il ambitionne pour le canton d'atteindre à terme les résultats suivants :

- La **cohésion** entre les régions, entre les générations et entre les différentes composantes culturelles de sa population est renforcée. Les personnes les plus faibles bénéficient de conditions dignes, favorisant leur autonomie et leur intégration dans la société.
- La **formation** conserve son rôle de facteur-clé et de socle pour le développement et l'épanouissement individuel, l'intégration, la cohésion cantonale, l'amélioration de la situation sociale et économique de la population ainsi que pour la compétitivité économique du canton.
- La **compétitivité de l'économie** valaisanne s'améliore grâce à une orientation réussie vers des secteurs à haute valeur ajoutée dans lesquels elle dispose d'avantages concurrentiels : chimie, énergies renouvelables, produits agricoles typiques, tourisme haut de gamme ou de niche, technologie de l'information et de la communication.



**10**  
objectifs

**68**  
mesures

**31**  
modifications  
législatives

- Les **changements démographiques** sont anticipés. Le canton planifie les besoins de prise en charge d'une population fortement vieillissante et les besoins en matière de formation d'une population jeune en croissance. Les compétences des seniors sont valorisées et des actions ciblées en faveur des familles adoptées.
- Le **développement territorial** cantonal est global, durable, rationnel, cohérent et équitable. Les espaces sont développés de manière différenciée, complémentaire et solidaire. Le cadre de vie et les ressources naturelles sont valorisés de manière équilibrée. La connexion et l'ouverture vers l'extérieur sont améliorées. Les coopérations à l'échelle supra-communale sont renforcées.
- La **mobilité** multimodale de la population est une réalité. L'achèvement des infrastructures existantes est réalisé. Le réseau des transports est optimisé afin de garantir une desserte de qualité et financièrement supportable.
- Les **institutions** cantonales sont adaptées aux mutations sociales, économiques et technologiques toujours plus rapides et répondent au défi de la globalisation et aux attentes croissantes de la société vis-à-vis de l'Etat et de son administration.
- Le canton du Valais fait valoir ses particularités et ses atouts au **niveau fédéral et intercantonal**, non pas en réaction, mais de façon proactive et en complémentarité avec le reste du pays.
- Les **risques** d'origines naturelle, sociale et technique sont identifiés et analysés. Les mesures de surveillance, de prévention ainsi que celles visant à la limitation des conséquences sur la population et les biens en cas de survenance des risques sont adoptées.
- La **capacité financière** du canton est préservée. Elle permet de faire face à des dépenses en augmentation, conséquence de la croissance démographique et de l'allongement de l'espérance de vie, et de financer les investissements nécessaires à son développement harmonieux.

Pour concrétiser cette vision stratégique, le Conseil d'Etat a défini dix objectifs, soixante-huit mesures et projets prioritaires ainsi que trente et une modifications législatives qui sont présentés dans les chapitres suivants.

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, toutes les données statistiques de ce document sont issues de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

# PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

## CONTEXTE

La structure, la composition ainsi que la répartition territoriale (plaine-montagne, Haut/Bas-Valais) de la population valaisanne changent. Les mutations économiques et sociales favorisent l'émergence d'une pluralité de modes de vie et de valeurs. Elles exercent une pression sur l'égalité des chances et de la distribution des revenus, génèrent des peurs, réduisent les solidarités et peuvent mettre à rude épreuve la cohésion sociale et la cohésion cantonale. En Valais, le revenu par habitant et l'indice de statut social sont nettement à la traîne et l'inégalité de la répartition des revenus élevée en comparaison nationale. Le revenu librement disponible des ménages valaisans est toutefois supérieur à la moyenne.

## VISION

Le canton du Valais préserve la cohésion entre ses régions (plaine-montagne, Haut/Bas-Valais), entre les générations et entre les différentes composantes culturelles et sociales de sa population. Il **favorise l'intégration** et le sentiment d'appartenance à la société valaisanne par des actions globales, notamment en encourageant la **pluralité culturelle et linguistique**, en renforçant le **bilinguisme** et les **échanges entre les deux régions linguistiques** et en promouvant le **sport** et la **culture** comme **valeurs porteuses d'intégration et de développement durable** du canton. Le canton garantit la **qualité des prestations de santé** en favorisant la **médecine de proximité** et en adaptant et développant les **infrastructures hospitalières** conformément à la nouvelle organisation des soins. Les **collaborations entre établissements** et l'**image des établissements sanitaires valaisans** sont renforcées. Les **personnes en situation de handicap** bénéficient de conditions dignes et favorisant leur autonomie.

## MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Renforcement de l'insertion sociale, en particulier de l'intégration professionnelle des migrants appelés à séjourner durablement en Suisse en vue de les rendre indépendants financièrement
- Mise en œuvre de la planification 2017-2020 pour les personnes en situation de handicap ou défavorisées prévoyant l'augmentation du nombre de places d'hébergement et en ateliers, des prestations à domicile et du taux d'encadrement des personnes en situation de handicap pour répondre à l'évolution démographique
- Consolidation et développement du partenariat social et du droit collectif par l'édiction de conventions collectives de travail (CCT) et de contrats types de travail (CTT), en particulier dans les branches exposées à des risques
- Augmentation de la qualité et du nombre d'événements culturels et sportifs ainsi que de projets d'échanges comme contribution au rapprochement des différentes régions géographiques (plaine-montagne) et socio-culturelles du canton (Haut-Centre-Bas)
- Soutien au développement des infrastructures sportives d'intérêt cantonal par la mise en œuvre de la loi sur le sport



- Réalisation des investissements nécessaires à la nouvelle organisation hospitalière et à la prise en charge des personnes en situation de handicap (Centre médico-éducatif de la Castalie)
- Amélioration de la qualité des soins, de la sécurité des patients et de l'efficacité des prestations grâce aux nouvelles technologies, par exemple en introduisant le dossier électronique du patient dans le cadre d'un partenariat intercantonal
- Pérennisation de l'aide au paiement des primes d'assurance-maladie afin que les subsides en faveur des personnes économiquement modestes suivent l'augmentation des primes, notamment en évaluant l'opportunité de la mise en place d'un mécanisme liant la participation minimale cantonale à celle de la Confédération
- **Analyse d'opportunité:** Développement d'une politique de logements sociaux

## RÉVISIONS LÉGISLATIVES

- Loi sur la santé
- Loi sur l'intégration et l'aide sociale
- Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales
- Loi sur la promotion de la culture

## INDICATEURS STATISTIQUES

Rang du canton du Valais (du plus élevé au plus faible) en matière de :

**24**

· revenu net moyen par habitant (2013, VS=29'500 frs, CH=35'800 frs)

**4**

· inégalité de la répartition des revenus (2007)

**6**

· revenu disponible (indicateur Credit Suisse 2016)

**5**

· taux de chômage (2016, VS=3.95%, CH=3.32%)

**7**

· taux de familles monoparentales (2015, VS=6.6%, CH=6%) (sur 19 cantons)

**19**

· proportion de la population résidente bénéficiaire de l'aide sociale (2015, VS=1.8%, CH=3.2%)

**19**

· indice d'individualisation (2000, VS=46, CH=50)

**16**

· taux de suicide pour 100'000 habitants (2015, VS=12.5, CH=12.9) (sans suicide assisté)

**39'118**

Nombre d'enfants et de jeunes (5 à 20 ans) participant à une ou plusieurs activités au sein d'un club sportif (2016, Office cantonal du sport)

**75.3%**

Part de la population valaisanne vivant dans l'espace urbain (2015, CH=84.5%)

**23%**

Part de la population résidente permanente étrangère (2015, CH=24.6%)

# MISER SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION

## CONTEXTE

La formation constitue un facteur-clé et un socle pour le développement et l'épanouissement individuel, l'intégration, la cohésion cantonale, la situation sociale et économique de la population ainsi que la compétitivité économique du canton.

En Valais, les résultats scolaires sont très bons en comparaison nationale, mais le nombre de personnes sans formation post-obligatoire reste cependant élevé.

L'hétérogénéité croissante de la population, la fluctuation constante du nombre d'élèves, le phénomène d'urbanisation, l'évolution des modes de vie et des modèles familiaux ainsi que les exigences croissantes de l'économie par rapport au niveau de qualification de la main-d'œuvre imposent de nouveaux défis au secteur de la formation.

## VISION

Le canton du Valais mise sur la qualité de sa formation et dispose d'un **des systèmes scolaires les plus performants de Suisse et d'Europe**. Il favorise l'épanouissement individuel, l'intégration socio-économique et la prise en compte des besoins éducatifs particuliers grâce notamment à un corps enseignant compétent et motivé.

L'**égalité des chances** est garantie. Le canton fait en sorte que chaque jeune, quelle que soit son origine, puisse bénéficier d'une formation post-obligatoire.

La place de la **formation professionnelle au cœur du système de formation** est consolidée.

Le Valais se positionne comme un **canton de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation**. Le projet **Campus Energypolis** poursuit son développement. Des **nouvelles filières de niveau tertiaire** sont proposées dans les secteurs présentant un potentiel de développement économique à haute valeur ajoutée pour le canton.

Les **synergies entre la formation et l'économie valaisanne** sont renforcées afin de veiller à l'adéquation de la formation et de la recherche appliquée avec les besoins et de **combattre la pénurie de travailleurs qualifiés** dans des domaines spécifiques.

L'école valaisanne mise sur le **bilinguisme** (français/allemand) et l'**apprentissage de l'anglais**. La **digitalisation** accélérée de la société et de l'économie est prise en compte dans les cursus de formation. L'**implantation d'écoles internationales privées** comme atout pour l'attractivité du Valais est encouragée.

## MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES



- Réalisation d'infrastructures dignes du 21<sup>e</sup> siècle pour la formation : construction d'un nouveau collège à Sion – rénovation de l'aile scientifique au collège de St-Maurice – rénovation des écoles professionnelles de Viège et de Sion
- Promotion des formations de l'enseignement afin de garantir l'adéquation avec les besoins en termes de quantité et de qualité – accréditation de la Haute école pédagogique
- Réalisation d'un plan d'actions pour assurer la qualité de l'école valaisanne, en particulier dans les premiers degrés: introduction du Lehrplan 21 et renforcement des objectifs nationaux « plus » du Plan d'études romand – renforcement des fondamentaux (mathématiques, langues et informatique) – doublement du nombre d'élèves participant à un échange linguistique
- Poursuite du développement du Campus Energypolis et mise en place d'une antenne valaisanne du « Switzerland Innovation Park Network West EPFL » (SIP West)
- Amélioration de la transition entre l'école obligatoire et les formations professionnelles et gymnasiales afin que 95% des jeunes disposent d'un titre de formation post-obligatoire
- Mise en œuvre d'un programme de promotion renforcé et ciblé des métiers indispensables à l'économie valaisanne et menacés par une pénurie de personnel : santé – industrie – artisanat – tourisme
- **Analyse d'opportunité** : Création d'une université valaisanne « Matterhorn University »

## RÉVISIONS LÉGISLATIVES

- Loi cantonale sur la formation continue des adultes
- Nouvelle ordonnance sur les langues d'enseignement en français et/ou en allemand à la HES-SO Valais-Wallis
- Loi sur la formation et la recherche universitaire

## INDICATEURS STATISTIQUES

**1** Rang du canton du Valais (francophone) concernant les compétences en lecture (PISA 2012)

**2** Rang du canton du Valais (francophone) concernant les compétences en mathématiques (PISA 2012)

**26%** Pourcentage de la population valaisanne âgée de plus de 25 ans avec degré secondaire III (formation professionnelle supérieure ou haute école) (2015, CH=33%)

**44%** Pourcentage de la population valaisanne âgée de plus de 25 ans avec degré secondaire II (formation générale ou professionnelle) (CH=46%)

**30%** Pourcentage de la population valaisanne âgée de plus de 25 ans sans scolarité post-obligatoire (2015, CH=21%)

**0.6%** Pourcentage de jeunes des écoles publiques valaisannes sans projet à la fin de la scolarité obligatoire (2016, Service de la formation professionnelle)

# AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

## CONTEXTE

L'économie valaisanne évolue dans un contexte de prix et de salaires parmi les plus élevés au monde. Pour faire face à la concurrence nationale et internationale, elle doit améliorer sa compétitivité qui figure à l'avant-dernier rang du classement national et orienter sa production vers des secteurs à haute valeur ajoutée et dans lesquels elle dispose d'avantages concurrentiels à savoir notamment: la chimie, les énergies renouvelables, les produits agricoles typiques, le tourisme haut de gamme ou de niche et les technologies de l'information et de la communication.

Dans sa lutte pour attirer des entreprises et des emplois à haute valeur ajoutée ou éviter leur départ, le canton doit prêter une attention particulière à l'amélioration et à la valorisation de ses facteurs de localisation qui sont parmi les plus défavorables au niveau national. La numérisation de l'économie fera l'objet d'une attention particulière, afin d'en saisir le plus grand nombre d'opportunités.

## VISION

Le Valais devient un canton prospère, ouvert, dynamique, diversifié et attractif qui exploite au mieux les potentiels de la digitalisation de l'économie et qui retient ses cerveaux par la qualité et la diversité des emplois qui y sont créés.

Au moyen de sa politique de développement économique, le canton du Valais renforce une promotion économique ciblée, priorisant la création de valeur ajoutée et axée sur les potentiels traditionnels du canton. Le Valais devient le **leader national de l'énergie renouvelable**, son **tourisme** est fort durant les « **4 saisons** », la valeur ajoutée des produits de l'agriculture augmente et l'offre de « **santé privée** » devient un facteur de développement économique.

Le canton du Valais favorise une **culture d'innovation et d'entrepreneuriat** et développe les interactions entre l'économie et les hautes écoles. Il soutient le développement de « clusters » (chaînes de valeur ajoutée) sur le modèle du **Campus Energypolis** et l'implantation du **parc suisse de l'innovation** (SIP West).

Le canton promeut la mise en place de **conditions-cadres** favorables pour les start-up, en particulier dans les domaines émergents, et consolide les **mesures fiscales** favorables aux entreprises à fort potentiel de développement. Il encourage les complémentarités au sein et entre les domaines d'activité afin d'augmenter la valeur ajoutée des produits. Il renforce la lutte contre les **concurrences déloyales**, facilite les **démarches administratives** pour les entreprises, flexibilise les **réglementations** et optimise les **infrastructures de mobilité et de communication**. Il fait de la **culture et du sport des facteurs de développement** économique et touristique et soutient la réalisation de grands événements sportifs et culturels.

## MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES



- Elaboration d'une stratégie pour un tourisme « 4 saisons »
- Réorganisation de la promotion économique cantonale
- Transformation de l'aéroport de Sion en un outil stratégique pour l'économie et le tourisme du canton
- Défense des spécificités valaisannes dans l'élaboration de la Politique agricole 2022 et renforcement de la recherche agronomique en Valais
- Concrétisation du projet de Jeux Olympiques et Paralympiques 2026 et valorisation des opportunités touristiques, sportives, économiques, culturelles et environnementales liées à l'organisation de tels événements en cas d'attribution des Jeux à la candidature Sion 2026
- Optimisation du contrôle des marchés publics et des mesures de lutte contre le dumping salarial et le travail au noir et maintien d'une attitude exemplaire de l'Etat dans son rôle de mandant
- Réalisation de la stratégie cantonale « Efficacité et approvisionnement en énergie » et des stratégies sectorielles « Forces hydrauliques », « Energies solaires photovoltaïques » et « Energie éolienne »
- Mise en place d'un paquet de mesures pour développer l'attractivité de la place économique valaisanne : fiscalité – allègement des contraintes administratives – digitalisation de l'administration – flexibilisation raisonnable des horaires d'ouverture des magasins
- **Analyse d'opportunité** : Vers l'autonomie énergétique du canton du Valais

## RÉVISIONS LÉGISLATIVES

- Loi sur la politique économique cantonale
- Loi cantonale concernant l'ouverture des magasins
- Loi sur la police du commerce
- Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (si l'autorité intercantonale adopte un nouvel accord)
- Loi sur l'énergie

## INDICATEURS STATISTIQUES

**17'000** Création de postes de travail en Valais entre 2005 et 2014

**1'440** Création de nouvelles entreprises en Valais en 2014

Rang du canton du Valais (du plus élevé au plus faible) en matière de :

**25** · PIB par habitant (2014, VS=52'532 frs, CH=78'619 frs)

**25** · compétitivité de son économie (Indicateur UBS 2016)

**25** · qualité de localisation (Indicateur Credit Suisse 2016)

**25** · taux d'entreprises à forte croissance (2014)

**15.8** Retombées économiques directes, en millions de francs, des manifestations sportives et culturelles soutenues par le canton (2016, Service du développement économique)

# LES OBJECTIFS DU

## ANTICIPER LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

- La valorisation des compétences des seniors
- Des actions ciblées en faveur des familles
- Le développement des soins et du soutien à domicile
- Un nombre de places suffisant en EMS

## PRÉSERVER LA COHÉSION SOCIALE ET LE BIEN-ÊTRE DE LA POPULATION

- Un renforcement de l'intégration et du sentiment d'appartenance
- Un développement du bilinguisme et des échanges entre les régions
- Des prestations de santé de qualité, une médecine de proximité et en réseau
- Des conditions dignes pour les personnes en situation de handicap

## MISER SUR LA QUALITÉ DE LA FORMATION

- Une école parmi les plus performantes de Suisse et d'Europe
- Un accent fort sur les mathématiques, les langues et l'informatique
- Une égalité des chances pour tous les élèves
- La formation professionnelle au cœur du système de formation
- Un canton de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation
- Une consolidation des synergies entre la formation et l'économie

## POSITIONNER LE CANTON DU VALAIS SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE ET INTERCANTONALE

- Le développement d'une stratégie en matière d'affaires fédérales
- La réalisation d'un lobbying ciblé
- Une attitude proactive
- Une conduite et un suivi systématique des objets fédéraux stratégiques

## AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE

- Une promotion de la culture d'innovation et d'entrepreneuriat
- Une promotion économique priorisée sur la création de valeur ajoutée
- Le renforcement des interactions entre recherche et économie
- L'amélioration des conditions-cadres : fiscalité – allègements administratifs
- Un tourisme « 4 saisons », le leadership énergétique et la digitalisation
- La valorisation des grands événements sportifs et culturels



# GOVERNEMENT



## GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES FINANCES CANTONALES

- Un équilibre financier à long terme
- Le financement des investissements nécessaires au développement du canton
- Une caisse de prévoyance saine
- Une fiscalité favorable à la croissance économique
- Des recettes fédérales consolidées

## OPTIMISER LA CAPACITÉ D'ACTION DES INSTITUTIONS

- Une révision totale de la Constitution pour répondre aux défis du 21<sup>e</sup> siècle
- Un soutien actif aux fusions de communes
- Une administration plus efficace, accessible et transparente
- Une gouvernance optimisée pour mieux servir la population

## AMÉLIORER LA MOBILITÉ

- Un développement du trafic régional en phase avec celui de la population
- L'intégration dans les réseaux ferroviaires et aériens nationaux et internationaux
- L'extension des infrastructures de mobilité douce
- Un réseau routier achevé et entretenu
- L'anticipation des nouvelles technologies
- L'optimisation du transfert rail-route

## PRÉVENIR LES RISQUES ET ASSURER LA SÉCURITÉ

- Des risques identifiés et analysés, des mesures préventives adoptées
- La priorité aux risques majeurs : tremblements de terre – inondations
- L'anticipation des conséquences des changements climatiques
- L'assainissement des sols pollués
- L'adaptation des moyens carcéraux

## DÉVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE

- Un développement territorial global, durable, rationnel, cohérent et équitable
- La 3<sup>e</sup> correction du Rhône, catalyseur du développement territorial
- Une mise en œuvre de la LAT limitant les dézonages
- Un renforcement de la mise en œuvre des principes du développement durable

# OPTIMISER LA CAPACITÉ D'ACTION DES INSTITUTIONS

## CONTEXTE

La société valaisanne fait face à des changements profonds :

- diversité culturelle, linguistique, ethnique croissante
- vieillissement
- individualisation
- évolution des formes de la famille
- montée en puissance des régions urbaines

Les progrès technologiques ainsi que leur adoption s'accroissent dans tous les domaines, transformant continuellement les structures économiques et sociales. La globalisation exerce une pression sur l'économie et la population.

Ces changements imposent de nouveaux défis, mais constituent également des opportunités. Les institutions cantonales doivent être adaptées pour faire face à ces enjeux, pour conserver leur capacité d'action et leur crédibilité.

## VISION

Le canton du Valais se dote d'une **Constitution qui réponde aux défis du 21<sup>e</sup> siècle**. Il encourage et soutient activement les **fusions de communes** afin de viser une réduction de leur nombre.

Les **prestations de l'administration** sont **améliorées** et leur **accessibilité facilitée** grâce notamment aux nouvelles technologies d'information et de communication. L'Etat simplifie les processus administratifs et la réglementation et accroît la transparence de ses actions pour mieux servir la population, les institutions et les entreprises.

Il renforce ses processus de gouvernance. Il précise la définition des politiques publiques et la **planification des besoins structurels de l'Etat**. Il développe et adapte les stratégies cantonales intégrant des visions transversales et complémentaires.

L'Etat du Valais se positionne comme un **employeur attractif et responsable**.

## MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Révision totale de la Constitution cantonale
- Encouragement et soutien aux fusions de communes afin de viser à terme une réduction d'un tiers de leur nombre



- Simplification des processus administratifs, déploiement de la cyberadministration et maintien d'un haut niveau de sécurité de l'administration contre les cyberattaques dans le cadre de la mise en œuvre de la « Stratégie informatique 2015-2025 »
- Amélioration de l'accessibilité aux prestations de l'administration pour la population, les collectivités publiques et les entreprises en généralisant l'administration en ligne, en concentrant les services décentralisés sous un seul toit et en répartissant ces services dans des lieux facilement accessibles au moyen des transports publics
- Adaptation du Service de la circulation et de la navigation (site de Sion) pour mieux répondre au parc automobile valaisan futur
- Simplification et optimisation des instruments et des processus de gouvernance de l'Etat et de son administration, notamment dans le cadre de la révision du système de gestion par mandats de prestations et de l'allègement des formalités administratives
- **Analyse d'opportunité**: Transformation de l'administration en exploitant toutes les potentialités des technologies d'information et de communication (administration 4.0)

## RÉVISIONS LÉGISLATIVES

- Constitution cantonale
- Loi sur le Conseil de la magistrature
- Loi sur l'organisation de la Justice
- Loi sur la profession d'avocat
- Loi d'application du code civil
- Loi sur les droits politiques

## INDICATEURS STATISTIQUES

**53%** Part des ménages dont la contribution de la femme au revenu du travail est supérieure à 25% (CH, 2015)

**75.3%** Part de la population valaisanne qui vit dans l'espace urbain (plaine du Rhône) (2015, CH=84.5%)

**40%** Part des actifs valaisans travaillant hors de leur commune de domicile (2000)

**16** Nombre de communes valaisannes dont la population est supérieure à 5'000 habitants

**5** Rang de la Suisse en matière de degré de mondialisation économique, sociale et politique (KOF, Indice de mondialisation 2017)

**8%** Pourcentage de transactions publiques disponibles en ligne en Valais (canton et communes) (CH=15%, max.=50% SG) (2012, Etude Confédération - CdC)

# POSITIONNER LE CANTON DU VALAIS SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE ET INTERCANTONALE

## CONTEXTE

Les décisions prises sur le plan fédéral et intercantonal ont un impact majeur sur la plupart des domaines d'action publique au niveau cantonal, en particulier en matière de finances, d'infrastructures, d'aménagement du territoire, d'énergie, d'agriculture, de santé et de formation.

Le Valais est le troisième canton en superficie et le neuvième canton le plus peuplé. Le Valais n'est pas un petit canton, mais il tend cependant à être marginalisé sur le plan national. Ses intérêts, comme ceux des autres cantons périphériques, sont de moins en moins pris en compte lors des choix politiques et économiques majeurs au plan national.

Plus du tiers des recettes du budget cantonal provient de la Confédération. Le Valais ne figure cependant pas parmi les cantons où la part du total des recettes<sup>2</sup> en provenance de la Confédération est la plus élevée ; sept cantons affichent une part supérieure.

La politique fédérale et intercantonale est toujours plus concurrentielle. La tendance est clairement au renforcement des centres (Suisse métropolitaine) et des zones qui leur sont proches (agglomérations et zones périurbaines du Plateau). Le canton du Valais doit faire valoir ses particularités et ses atouts, non pas en réaction, mais en complémentarité avec le reste du pays.

## VISION

Le canton du Valais **renforce son influence dans les dossiers de niveau fédéral** et intercantonal, **intensifie ses relations transfrontalières** et **développe une présence sur les marchés internationaux**. Il thématise systématiquement les principaux enjeux de politique fédérale.

Le Gouvernement, les départements et les services identifient de manière anticipée les enjeux de politique fédérale, établissent des plans d'actions et **font valoir les particularités et les atouts du Valais de manière proactive**. Ils collaborent activement avec d'autres cantons. Les contacts entre les chefs de département, les parlementaires fédéraux, l'administration cantonale et les offices fédéraux sont renforcés.

## MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES



- Développement d'une véritable stratégie en matière d'affaires fédérales déclinée, pour les objets prioritaires, en plans d'actions
- Réalisation de mesures de lobbying ciblées, adaptées aux enjeux stratégiques
- Optimisation de la gestion des affaires fédérales par le Conseil d'Etat et les départements
- Objets stratégiques fédéraux prioritaires conduits et suivis par le Conseil d'Etat, via les départements (liste évolutive):
  - Evolution de la péréquation financière et de la compensation des charges
  - Projet fiscal 17 et incidences financières
  - Défense et valorisation de la force hydraulique
  - Promotion économique 2020-2023
  - Politique agricole PA 2022+
  - Jeux Olympiques Sion 2026
  - Infrastructures ferroviaires, notamment l'achèvement du tunnel de base du Lötschberg
  - Infrastructures routières, achèvement de l'A9 et extension du réseau des routes principales suisses
  - Protection contre les dangers naturels, notamment nouveau crédit-cadre Rhône 3

<sup>2</sup> Part aux recettes fédérales non affectées, péréquation des ressources verticale, compensation des charges, autres recettes sectorielles.

## INDICATEURS STATISTIQUES

**33%**

Pourcentage des recettes totales du canton du Valais en provenance de la Confédération

**3'547**

Recettes du canton du Valais en provenance de la Confédération, en francs par habitant (total, 1.2 milliard)

**8**

Rang du canton du Valais en matière de recettes<sup>2</sup> en provenance de la Confédération (en % des recettes totales) (du plus élevé au plus faible) (2015)

# ANTICIPER LES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

## CONTEXTE

La démographie et sa composition (pyramide des âges) ont un impact déterminant sur les besoins en infrastructures publiques, sur les coûts de la santé et en matière de formation, sur l'occupation du territoire, sur la croissance économique, sur les solidarités intergénérationnelles ou encore sur les recettes fiscales.

Le Valais compte à ce jour 335'696 résidents permanents. Selon les projections démographiques, le taux de croissance de la population valaisanne d'ici 2025 est et restera supérieur à la moyenne nationale, sauf dans certaines régions du Haut-Valais où il sera négatif. Ces projections mettent cependant en évidence une forte accentuation du vieillissement, en particulier un doublement de la population âgée de plus de 80 ans dans les dix prochaines années. D'ici 2025, la population âgée de moins de 20 ans augmentera de 9% et celle âgée de plus de 65 ans de 34%. Le nombre de personnes à la retraite pour 100 personnes en âge de travailler progressera de 39% d'ici 2025.

## VISION

Le canton du Valais met en place les conditions permettant à chaque génération de s'épanouir. Il anticipe le vieillissement de la population en adoptant des mesures en vue de **valoriser les compétences des seniors**.

Il tient compte des besoins en matière de formation d'une population jeune en croissance et des besoins en matière de santé-social ainsi que de prise en charge d'une population fortement vieillissante par la **mise à disposition des places nécessaires dans les établissements médico-sociaux (EMS)** et le **développement des soins et du soutien à domicile**.

Par des **actions ciblées en faveur des familles**, en matière de développement territorial et de promotion économique, le canton favorise les solidarités et les rapprochements intergénérationnels de manière à atténuer les effets du vieillissement de la population dans certaines régions.

## MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Anticipation des défis du vieillissement de la population au moyen des actions principales suivantes:
  - diagnostic des besoins des seniors valaisans
  - mise en place d'un cadre légal nécessaire à une politique des seniors



- organisation d'un «guichet unique» de coordination et d'information sur les services par et pour les seniors en Valais
- promotion des projets citoyens novateurs en termes de participation, de vivre ensemble et de solidarité intergénérationnelle
- Mise en œuvre de la planification en matière de soins de longue durée 2016-2020 prévoyant une croissance modérée des soins en EMS, mais un fort développement du soutien et des soins à domicile
- Maintien d'une fiscalité favorable aux familles
- Réalisation d'une étude sur les familles valaisannes servant de cadre à la mise en place d'une politique familiale coordonnée entre les services et les départements de l'Etat
- Révision du modèle de distribution du Fonds cantonal pour la famille en introduisant un montant dégressif en fonction de l'échelle des revenus afin de cibler les aides sur les familles dans le besoin et de limiter les effets de seuil
- **Analyse d'opportunité** : Création d'une rente-pont pour les personnes ayant atteint l'âge ouvrant le droit à la rente anticipée AVS, ne touchant pas d'indemnités de chômage et dont le revenu est inférieur aux normes fixées par les prestations complémentaires

## RÉVISIONS LÉGISLATIVES

- Loi sur la santé
- Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales

## INDICATEURS STATISTIQUES

**+12%** Croissance de la population résidante permanente entre 2015 et 2025 (CH=+10%)

Evolution de la structure par âge entre 2015 et 2025 :

**+9%** · 0 – 19 ans (CH=+9%)

**+7%** · 20 – 64 ans (CH=+5%)

**+34%** · 65 ans et plus (CH=+27%)

**+39%** Personnes à la retraite pour 100 personnes en âge de travailler en 2025 (CH=35%)

**+119%** Croissance de la population âgée de plus de 80 ans d'ici 2030

# PRÉVENIR LES RISQUES ET ASSURER LA SÉCURITÉ

## CONTEXTE

Le canton du Valais est une région où les dangers naturels sont élevés. Il est particulièrement concerné par deux types de dangers naturels majeurs en termes de fréquence et de dommages, à savoir les inondations et les tremblements de terre. Les changements climatiques ont également un impact significatif sur le Valais en raison de sa topographie. Depuis 1973, les surfaces englacées du bassin-versant du Rhône ont diminué d'environ 20%.

Les pénuries d'électricité, les épidémies et pandémies figurent parmi les principaux risques d'origines technique ou sociétale en termes de fréquence et de dommages potentiels.

## VISION

Le canton du Valais est un canton sûr. **Il maintient un haut niveau de sécurité des personnes et des biens.**

Il renforce les démarches d'identification, d'analyse, de surveillance et de prévention des risques d'origines naturelle, sociale et technique en collaboration avec la Confédération. Il **protège la population, assure et réduit au mieux les risques et conséquences des dangers naturels et des accidents majeurs.** Il dispose des **infrastructures nécessaires pour détenir les individus dangereux pour la population** et achève **l'assainissement des sols pollués.**

Le canton prend en compte et anticipe les conséquences des **changements climatiques** sur le territoire et la population.

## MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Poursuite de la réalisation de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône, notamment par la mise en place des conditions-cadres nécessaires à la réalisation rapide des mesures anticipées et des mesures prioritaires
- Achèvement de l'identification de l'ensemble des risques d'origine naturelle et de leur portée en vue du développement des outils de prévision, d'observation et de surveillance des dangers
- Assainissement des sols pollués au mercure en zone habitée (Viège, Rarogne), des friches industrielles (Steg, Chippis, Martigny et Collombey) et du sous-sol des sites chimiques (Monthey, Evionnaz, Viège)
- Création d'une nouvelle centrale d'engagement regroupant sous un même toit tous les partenaires : police – pompiers – sanitaire – urgences internationales



- Révision complète de l'analyse cantonale des risques portant sur les thématiques suivantes: avalanches – crues – tremblements de terre – grands incendies de forêts – transports des matières dangereuses – ruptures des systèmes d'information – pannes du réseau électrique – ouvrages d'accumulation – pandémies – instabilités de terrain – ouragans – sécheresse – approvisionnement en eau potable – crises sociétales – vagues de chaleur
- Poursuite de la mise en œuvre du concept de préparation et d'intervention en cas de tremblement de terre (COCPITT)
- Adaptation des moyens carcéraux pour l'exécution des peines, l'exécution des régimes «travail externe» et «semi-détention» ainsi que le centre LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Renforcement de la collaboration entre la Police cantonale et les polices communales de manière à répondre de manière efficace et efficiente à l'évolution des risques et aux nouvelles exigences en matière de formation des policiers

## RÉVISIONS LÉGISLATIVES

- Loi sur l'énergie
- Loi sur la protection des eaux
- Loi sur le financement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône

## INDICATEURS STATISTIQUES

- 1** Rang du Valais parmi les cantons romands en matière de nombre d'infractions au Code pénal pour 1'000 habitants (2016: VS=40.8, CH-F=68.9, CH=56.2) (du plus faible au plus élevé)
- 28** Nombre d'individus qui n'exécutent pas une peine conforme à leur condamnation par manque de places (2017, Service de l'application des peines et mesures)
- 33** Nombre de condamnés valaisans détenus hors canton (2017, Service de l'application des peines et mesures)
- 34%** Pourcentage de la population valaisanne vivant dans des zones inondables (2<sup>e</sup> rang en Suisse, du plus élevé au plus faible, 2013)
- 1** Rang du canton du Valais en matière d'aléas sismiques (du plus élevé au plus faible)
- 20%** Réduction des surfaces englacées du bassin-versant du Rhône depuis 1973

# DÉVELOPPER HARMONIEUSEMENT LE TERRITOIRE

## CONTEXTE

La question du développement territorial constitue un enjeu majeur pour le futur du canton. Entre 1985 et 2009, la surface d'habitat et d'infrastructure a augmenté de plus d'un tiers en Valais.

Les évolutions démographiques, des modes de vie et du climat, les exigences fédérales et économiques ont un impact direct sur l'aménagement du territoire. Ces évolutions et exigences appellent des réponses et des réorientations, notamment en ce qui concerne la taille de la zone à bâtir et la coordination régionale en matière d'aménagement du territoire.

## VISION

Le canton du Valais dispose d'un développement territorial harmonieux. **Il améliore le cadre de vie de sa population et gère ses ressources naturelles** de manière équilibrée.

Il poursuit la mise en œuvre du concept cantonal de développement territorial en vue d'un développement territorial global, durable, rationnel, cohérent et équitable. Il met en œuvre la **loi sur l'aménagement du territoire en limitant au maximum le dézonage**.

La **plaine** est **sécurisée** contre les risques d'inondations. La **3<sup>e</sup> correction du Rhône** constitue le **fil directeur du développement territorial** à travers le canton. Les **opportunités** et les **synergies** qu'offre ce projet majeur sont **valorisées**.

La mise en œuvre du **programme de développement durable** du canton (Agenda 21) est renforcée.

## MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Adoption du nouveau Plan directeur cantonal par le Grand Conseil (coordination des diverses activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire) et approbation par la Confédération au plus tard à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019
- Accompagnement des communes dans leurs démarches de mise en œuvre des révisions de la loi sur les constructions et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (principaux domaines concernés: dimensionnement des zones à bâtir, définition des options communales et intercommunales de développement territorial)



- Valorisation des opportunités qu'offre la 3<sup>e</sup> correction du Rhône en ce qui concerne le développement de la plaine et exploitation des synergies entre les principaux domaines suivants :
  - sécurité
  - mobilité
  - environnement
  - économie
  - énergie
  - santé
  - agriculture
  - tourisme
  - sport
- Ajustement de la stratégie cantonale en matière de développement durable, consolidation de la gouvernance pour la réalisation de cette stratégie et renforcement de l'exemplarité de l'Etat du Valais en la matière
- Introduction et informatisation du registre foncier fédéral et réalisation des travaux de mensuration officielle (projet Registre foncier 2020)

## RÉVISIONS LÉGISLATIVES

- Remplacement du décret relatif à la loi d'application de la loi fédérale sur les résidences secondaires
- Loi sur le financement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône
- Loi sur la protection de la nature, du paysage et des sites
- Loi sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages
- Loi sur les mines et carrières

## INDICATEURS STATISTIQUES

**3** Rang du canton du Valais en matière de surface d'habitat et d'infrastructure par habitant (2009, VS=640m<sup>2</sup>/hab., CH=407m<sup>2</sup>/hab.) (du plus élevé au plus faible)

**+35%** Extension de la surface d'habitat et d'infrastructure de 1985 à 2009 en Valais (CH=+23%)

**1** Rang du canton du Valais en matière de surfaces de zone à bâtir par habitant (2012, VS=572m<sup>2</sup>/hab., CH=309m<sup>2</sup>/hab.) (du plus élevé au plus faible)

**91** Nombre de communes valaisannes dont la zone à bâtir est surdimensionnée selon les dispositions de la LAT fédérale

# AMÉLIORER LA MOBILITÉ

## CONTEXTE

Les infrastructures et notamment les moyens de mobilité et de transport jouent un rôle majeur pour le développement économique et social du canton, pour son attrait et son intégration aux autres régions.

Elles constituent les bases nécessaires aux activités étatiques et économiques.

La croissance démographique, les mutations sociales, l'évolution économique, la globalisation et les changements climatiques vont continuer à peser fortement sur les infrastructures de mobilité et de transport et sur les finances publiques. Le trafic de voyageurs devrait augmenter d'environ un quart d'ici 25 ans et le transport de marchandises de plus d'un tiers.

## VISION

Le canton du Valais dispose d'un réseau de mobilité efficace, adapté aux besoins des habitants et aux exigences de déplacement du futur. Il s'engage afin que le **trafic régional** puisse se développer conformément à l'évolution de la population et de ses besoins.

Il améliore la mobilité multimodale de la population et le transport des marchandises sur l'ensemble de son territoire ainsi que l'**intégration du Valais dans le réseau ferroviaire national et international ainsi que dans le réseau aérien** (aéroport de Sion).

Mobilité et aménagement du territoire sont planifiés de façon concertée. Une amélioration qualitative et quantitative de la mobilité est réalisée en respectant des critères d'efficience économique et de respect de l'environnement.

Dans cette perspective, les **infrastructures de mobilité douce** sont adaptées au profit des résidents et des touristes, les **infrastructures routières** sont entretenues correctement et achevées, l'évolution des **modes de propulsion** et **de conduite** des véhicules est anticipée et le **transfert rail-route** optimisé.

## MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Elaboration et mise en œuvre du Concept cantonal de mobilité 2040 avec pour axes principaux la requalification du réseau de routes cantonales, l'achèvement de la construction de l'autoroute A9 dans le Haut-Valais et le développement de l'offre de transports publics, en particulier en améliorant les cadences
- Poursuite des démarches en vue de l'obtention de la part de la Confédération du classement des accès aux principales stations touristiques dans la catégorie des « routes principales suisses » (Verbier, Crans-Montana, Loèche-les-Bains, Anniviers)



- Définition d'une politique aéronautique dans le cadre du Concept cantonal de mobilité 2040 et adoption de la stratégie de gouvernance et de développement de l'aéroport de Sion
- Poursuite des démarches en vue de l'intégration de l'achèvement partiel du tunnel de base du Lötschberg (équipement ferroviaire du 2<sup>e</sup> tube) dans le programme stratégique des infrastructures ferroviaires 2030-2035 de la Confédération
- Participation à la construction dans le Valais central d'un nouveau centre d'échanges rail-route en vue de libérer le centre des agglomérations des activités de manutention des marchandises et de favoriser leur transport par le rail
- Promotion de l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques dans les transports publics et privés, notamment par la mise à disposition du domaine public pour l'installation de bornes de recharge
- **Analyses d'opportunité :**
  - Construction d'un monorail le long de la plaine du Rhône
  - Restauration ou réalisation de liaisons ferroviaires (Sud Léman, Liaison ligne du Simplon - Ligne du Tonkin, Martigny - Aoste, Tunnel du Grimsel)
  - Liaisons par câble ou funiculaires entre la plaine et la montagne
  - Développement des navettes autonomes et des services à la demande
  - Gratuité des transports pour les touristes

## RÉVISION LÉGISLATIVE

- Loi sur les transports publics

## INDICATEURS STATISTIQUES

**13%** Pourcentage de pendulaires utilisant les transports publics comme moyen principal de transport pour se rendre sur leur lieu de travail (2015, CH=27%)

**71%** Pourcentage de la population valaisanne vivant à moins de 2km d'une gare

**+25%** Croissance du trafic de voyageurs en Suisse d'ici 2040

**+37%** Croissance du trafic de marchandises en Suisse d'ici 2040

**25.3%** Pourcentage du réseau routier cantonal dont l'état est jugé mauvais (indice de dégradation de surface)

# GARANTIR L'ÉQUILIBRE DES FINANCES CANTONALES

## CONTEXTE

En Valais, les dépenses publiques par habitant (canton et communes) sont dans la moyenne nationale. Toutefois, ces dépenses augmenteront au cours des prochaines années notamment en raison de l'évolution démographique (croissance de la population et allongement de l'espérance de vie) et de ses conséquences sur les coûts de la santé (notamment pour les soins de longue durée), sur les engagements de l'Etat en tant qu'employeur (prévoyance professionnelle) et sur les dépenses en matière de formation.

La capacité d'action du canton doit cependant être préservée à long terme, malgré un revenu imposable par contribuable très faible, une exploitation du potentiel fiscal élevée, un indice de ressources parmi les plus faibles de Suisse, une forte dépendance par rapport à la péréquation fédérale et une faible solvabilité à long terme.

## VISION

Le canton du Valais continue à disposer de finances saines. Sa politique financière lui assure le financement de ses **investissements** et des **gros projets d'infrastructures** nécessaires à son développement harmonieux. L'**équilibre financier** à long terme permet d'**effacer l'endettement net** à terme.

La stratégie financière cantonale est orientée de manière à **stimuler la croissance économique** et à **augmenter les recettes**.

Les **relations financières avec la Confédération** doivent être assurées et optimisées.

## MESURES ET PROJETS PRIORITAIRES

- Elaboration de nouveaux modèles de financement des investissements et renforcement des fonds de financements spéciaux et de leur utilisation ciblée, afin de garantir le respect de l'exigence de l'équilibre financier tout en permettant une politique d'investissements favorisant un développement harmonieux du canton
- Poursuite de la simplification des procédures administratives et de l'optimisation des structures
- Evaluation régulière de la pertinence, de la nécessité et de l'utilité des dépenses et des subventions
- Anticipation des défis de la caisse de prévoyance de l'Etat du Valais, en application de ses responsabilités d'employeur



- Renforcement de la politique fiscale en faveur des entreprises (Projet fiscal 17) favorisant la création de places de travail à haute valeur ajoutée et les investissements dans les secteurs clés pour l'économie valaisanne et la croissance du PIB cantonal (énergie, technologies de l'information et du vivant, tourisme haut de gamme, valorisation des produits agricoles)
- Maintien du niveau des recettes liées à des décisions fédérales en cours de réexamen (péréquation financière, imposition des personnes morales, redevances hydrauliques) et financement complet des tâches déléguées par la Confédération

## RÉVISIONS LÉGISLATIVES

- Loi fiscale
- Elaboration d'une loi concernant la création d'un établissement autonome pour la gestion des biens immobiliers de l'Etat

## INDICATEURS STATISTIQUES

Rang du canton du Valais (du plus élevé au plus faible) en matière de :

**26**

· revenu imposable par contribuable (2013, VS=57'600 frs, CH=75'200 frs)

**6**

· exploitation du potentiel fiscal (2017)

**25**

· indice des ressources « RPT »<sup>3</sup> (2018)

**13**

· dépenses publiques par habitant (canton et communes, 2007)

**9**

· dette brute par habitant (canton, 2015)

**2**

· santé financière et qualité de la gestion financière en 2016 (indicateur de l'IDHEAP)

**33%**

Pourcentage des recettes totales du canton du Valais en provenance de la Confédération

**14%**

Pourcentage de l'impôt sur les personnes morales (bénéfice et capital), par rapport au total des impôts sur les personnes physiques (revenu et fortune) et morales

<sup>3</sup> Indice servant au calcul du montant que reçoit le canton au titre de la péréquation financière intercantonale. Dans le cas présent, cela signifie des ressources faibles et un montant reçu important.



**Edition et conception graphique**

Etat du Valais, Conseil d'Etat  
par la Chancellerie (IVS)

Photo de couverture : Olivier Maire, Sion

**Impression**

Imprimerie Constantin, Sion

**Tirage**

500 exemplaires

Le présent document peut être téléchargé  
sur [www.vs.ch/programme-gouvernemental](http://www.vs.ch/programme-gouvernemental)

Sion, décembre 2017